



IdeAs
Idées d'Amérique

9 | Printemps / Été 2017
**Poètes et éditeurs : diffuser la poésie d'avant-garde
américaine (depuis 1945)**

Colombie : la longue marche vers la paix ?

Camille Boutron



Éditeur
Institut des Amériques

Édition électronique
URL : <http://ideas.revues.org/1838>
ISSN : 1950-5701

Référence électronique
Camille Boutron, « Colombie : la longue marche vers la paix ? », *IdeAs* [En ligne], 9 | Printemps / Été 2017, mis en ligne le 03 juillet 2017, consulté le 15 juillet 2017. URL : <http://ideas.revues.org/1838>

Ce document a été généré automatiquement le 15 juillet 2017.



IdeAs – Idées d'Amérique est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Colombie : la longue marche vers la paix ?

Camille Boutron

- 1 Le 1^{er} décembre 2016 restera une journée historique pour la Colombie. Ce jour-là en effet, l'accord de paix signé entre le gouvernement et les FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie) a été approuvé à l'unanimité par la Chambre des députés colombienne, et ce après avoir fait l'objet d'un vote semblable au Sénat quelques jours auparavant.
- 2 Il s'en est fallu de peu pour que les efforts de négociations menés pendant quatre ans à La Havane entre l'équipe mandatée par le gouvernement Santos et la plus vieille guérilla marxiste latino-américaine ne tombent à l'eau. En effet, l'accord de paix « final » signé en grande pompe à Cartagena de las Indias le 27 septembre dernier s'était heurté à un refus inattendu des Colombiens qui l'avaient rejeté à une très courte majorité lors du plébiscite populaire organisé en vue de sa ratification finale le 2 octobre 2016. Avec un taux d'abstention de plus de 60%, le scrutin a révélé les grandes difficultés susceptibles de se poser à la mise en application concrète de l'accord qui a dû dès lors inclure certaines des suggestions émanant de l'opposition, incarnée principalement par le Parti du centre démocratique de l'ancien président Alvaro Uribe. Or si le court laps de temps écoulé entre le plébiscite et la nouvelle signature d'un accord remanié le 24 novembre dernier semble confirmer le caractère irréfutable de la paix en Colombie, tout du moins est-il nécessaire de se demander dans quelle mesure la mise en application concrète de l'accord dans les prochains mois (années) contribuera effectivement à une transformation des conditions structurelles à l'origine de la violence en Colombie.
- 3 Le pays en effet reste marqué par un ensemble d'inégalités spatiales, sociales ou encore culturelles, qui ont historiquement creusé le terreau de la violence armée. L'accès à la terre et la question paysanne, à l'origine de la guérilla des FARC, se présente ainsi comme un point crucial de l'accord, qui prévoit en effet un réaménagement des structures agraires et promet de mettre en place des programmes de développement territoriaux ayant pour objectifs, entre autres, l'amélioration des conditions de vie des populations en zones rurales. Ces initiatives s'inscrivent notamment dans le cadre de la « paix

territoriale ». Ce concept, qui n'a cessé de se développer tout au long du processus de négociation, désigne la réalisation d'efforts conjoints entre les institutions publiques nationales, les autorités régionales et locales et les communautés. Gonzalo Vargas et Rafael Hurtado montrent cependant que si le concept de « paix territoriale » se révèle particulièrement séduisant, sa mise en application concrète risque de se heurter à un certain nombre de limites produites par le manque de capacité de l'action publique, renforcée par ailleurs par une possible résistance de certaines élites nationales et régionales à renoncer à leur influence. Dans un tel contexte, on peut dès lors se demander si la justice agraire représente un projet réellement applicable. Jacobo Grajales insiste en effet quant à lui sur les tensions existantes entre différentes conceptions de l'exploitation agraire. Il souligne l'écart problématique entre une approche qui tend à promouvoir une refondation des relations de production en zones rurales, telle qu'elle est défendue notamment par les FARC, face à une idée de développement agraire capitalisé encouragée par le modèle économique néolibéral.

- 4 La question agraire ne représente cependant pas le seul enjeu associé à l'accord. Alors que le nombre de sujets victimisés du conflit colombien est estimé à plus de 8 400 000¹, il semble légitime de se demander dans quelle mesure les modalités de reconnaissance, réparations et garanties de non-répétition prévues par l'accord seront effectivement applicables et appliquées par la Juridiction Spéciale pour la Paix², chargée d'instaurer et exécuter les différentes mesures de justice transitionnelle négociées. Récipiendaire du prix Nobel de la Paix en 2016, le président J. M. Santos a ainsi tenu à le dédier aux victimes du conflit colombien, convertissant l'événement en une véritable tribune en leur hommage. Or si l'événement vaut la peine d'être souligné, il reste nécessaire de rappeler que la reconnaissance des victimes concerne avant tout celles des FARC ou des groupes paramilitaires, et qu'un certain silence continue de régner sur les crimes d'Etat malgré les scandales de « faux positifs ». Ainsi que le souligne Diana Gómez, il est possible de distinguer un traitement asymétrique des victimes du conflit armé colombien qui tend à minimiser, voire rendre invisible, la responsabilité de l'Etat. Or si la reconnaissance et la réparation des victimes doit pouvoir réellement participer d'une transformation profonde des rapports sociaux en Colombie, il paraît nécessaire de dépasser les différenciations établies entre les victimes des groupes armés et celles des crimes d'Etat et de prêter attention plus particulièrement aux origines structurelles de la violence.
- 5 La question de la participation politique, et par conséquent de l'accessibilité pour des groupes sociaux historiquement marginalisés, a elle aussi été intégrée au sein de l'accord qui prévoit un ensemble de mesures comme le respect des droits de l'opposition politique ou encore la mise en place de mécanismes de participation citoyenne. Or la participation citoyenne n'a rien de nouveau et se voit érigée en principe depuis la Constitution de 1991. En ce sens, on peut se demander ce que l'accord va changer, et s'il va réellement permettre une meilleure articulation et incidence des mouvements sociaux sur la politique. En décrivant l'action menée par un collectif de femmes autochtones pour la revendication de leurs droits sexuels, Anna Schmitt donne ainsi un exemple de comment la question de la participation peut faire l'objet de différentes formes d'interprétation et de réappropriation de la part des acteurs(ices) mobilisé-es. D'abord réunies afin de dénoncer les violences sexuelles dont elles sont les cibles pendant le conflit, les militantes de la *Fuerza Mujer Wayu* vont ainsi peu à peu redéfinir un discours qui va largement dépasser cette question et se voit tout autant dirigé à l'Etat qu'aux hommes de leur communauté.

- 6 La question de genre, en effet, est centrale si l'on veut comprendre les enjeux de la construction de la paix en Colombie. L'accord signé par le gouvernement et les FARC se présente en effet comme le premier à inclure de façon transversale une approche de genre. Cette inclusion a cependant rencontré une forte opposition et a représenté l'une des pierres angulaires de la campagne du « Non » lors du plébiscite d'octobre. L'opposition, stratégiquement associée à certains représentants de l'Église catholique et groupes évangélistes, a ainsi défendu l'idée que l'accord mettait en péril la famille colombienne et par conséquent, qu'il menaçait les fondements même de la société. Si l'incidence réelle de ce discours sur les résultats du plébiscite reste difficilement mesurable, il n'en est pas moins vrai que la perspective de genre, si elle n'a pas été ôtée de l'accord dans sa version finale, a fait preuve d'un allègement certain. Cette controverse se présente comme un autre reflet des résistances probables à une transformation des valeurs autoritaires caractérisant la société colombienne. En proposant une réflexion sur les enjeux spécifiques auxquels peuvent faire face les femmes (ex)combattantes, Andrea Barrera ouvre ainsi la réflexion sur la question de la réinsertion des acteurs armés, et plus particulièrement de la guérilla. Mais aussi, elle nous interpelle sur le fait que la question des femmes combattantes est devenue un véritable enjeu au sein des processus de transition, plus encore dans un contexte où il concerne plusieurs générations de femmes, comme c'est le cas en Colombie.
- 7 Les articles réunis dans ce dossier ont tous pour objectif d'aborder la question de la construction de la paix en Colombie depuis une perspective originale, échappant aux lieux communs et proposant de véritables pistes d'analyse sur les défis posés sur le long terme par la mise en application de l'accord. En essayant de promouvoir une diversité des auteurs et des sujets, nous espérons ainsi contribuer de façon pertinente aux débats soulevés par l'actuelle transition colombienne.
-

NOTES

1. Selon les chiffres donnés au 1^{er} avril 2017 para l'Unidad Nacional de Víctimas, <http://rni.unidadvictimas.gov.co/RUV>

2. En espagnol Jurisdicción Especial para la Paz (JEP)

AUTEUR

CAMILLE BOUTRON

CIDER, Universidad de los Andes, Bogota
